



Rapport d'activités 2025

SYNDICAT DEPART
FÉVRIER 2026



SYNDICAT D'ÉTUDE, DE PROGRAMMATION ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA RÉGION TROYENNE





Le mot du Président

Ce nouveau rapport d'activités témoigne une fois de plus de la richesse des missions conduites par notre syndicat dans le cadre de la compétence Schéma de Cohérence Territoriale.

L'année 2025 aura en effet été marquée par un travail soutenu de suivi et d'accompagnement des communes à la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT. Ce sont de nombreux projets de Plans Locaux d'Urbanisme et de Cartes Communales qui ont été finalisés, au terme d'études et de réflexions auxquelles notre syndicat s'est attaché à contribuer, pour faciliter la cohérence entre les documents.

En parallèle, et en réponse aux attentes des élus pour favoriser la qualité architecturale, nous avons publié quelques outils comme un exemple-type d'orientation pour la mutation des corps de fermes, ou un nuancier conseil pour le choix de couleurs adaptées...

Ces actions croisées, qui participent à la mise en œuvre du SCoT des Territoires de l'Aube, alimentent la préparation du bilan d'étape que nous avons choisi de réaliser six ans après l'approbation de notre schéma, et qui sera diffusé prochainement.

Quant à la déclinaison des objectifs de sobriété foncière pour intégrer la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette, elle aura fait en 2025 l'objet d'une vigilance toute particulière de notre part.

Dans le cadre de la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, le syndicat DEPART a défendu ardemment la position commune de nos collectivités. Ce combat a été long et difficile, mais il était essentiel pour que nos territoires continuent de vivre et d'accueillir tout en préservant leurs ressources et en valorisant leurs potentiels.

Je tiens ici à remercier les nombreux soutiens que nous avons reçus et le formidable élan collectif que nous avons suscité dans la défense de nos intérêts auprès de la Région Grand Est, toujours dans le respect et le dialogue.

Enfin, l'année a également été celle de notre déménagement dans de nouveaux locaux, plus adaptés à nos besoins. Dans cet environnement de travail renouvelé, nous poursuivons avec enthousiasme nos missions au service des territoires de l'Aube.

Bonne lecture de ce rapport à toutes et tous !

Jean-Pierre ABEL
Président du syndicat DEPART



Sommaire

5

Le syndicat DEPART

- 5 LA STRUCTURE
- 6 LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION
- 7 LES MISSIONS
- 7 LES INSTANCES SYNDICALES
- 9 L' ÉQUIPE

11

Les activités

- 12 LE SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME ET LA VEILLE À LA COMPATIBILITÉ
- 17 L'ASSISTANCE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
- 19 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU SCOT
- 21 LA PARTICIPATION AUX DÉMARCHES ET RÉFLEXIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT
- 24 LA GESTION ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT
- 29 L' ANIMATION DU SYNDICAT

30

Le bilan financier



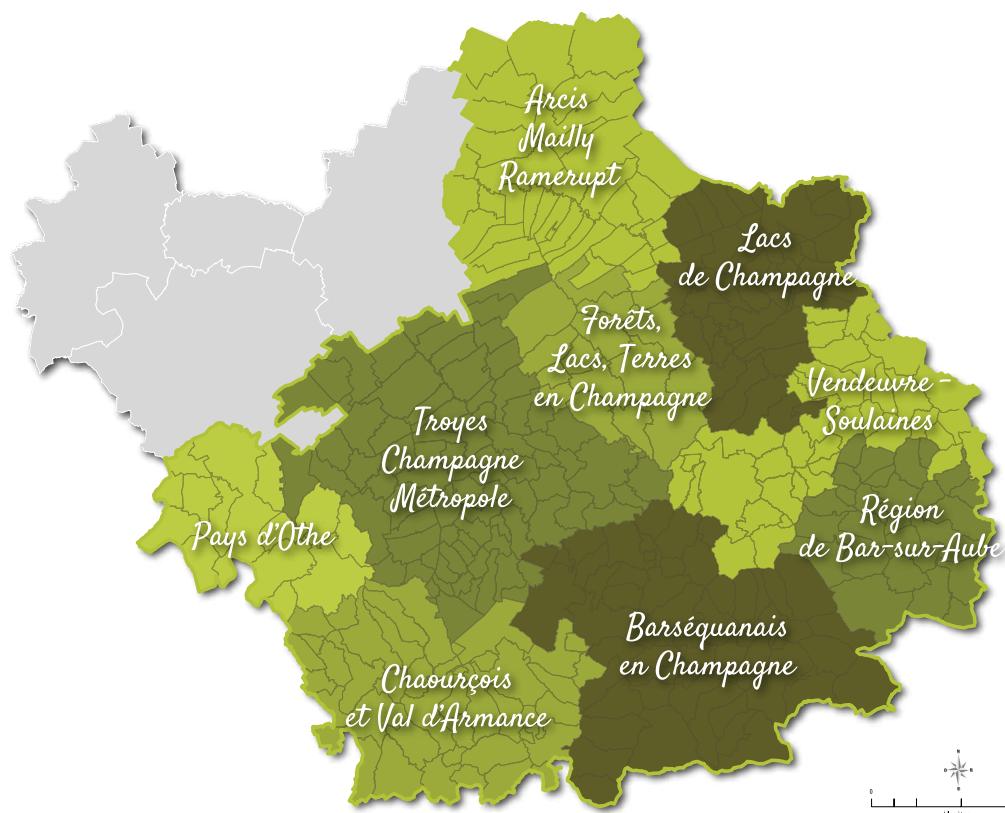
Le syndicat DEPART

La structure

Le syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART) est un établissement public de type **syndicat mixte fermé**. Il a été créé par arrêté préfectoral le 3 juillet 1990.

Il regroupe depuis le 26 avril 2018 **neuf établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** :

- la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- la communauté de communes Vendeuvre-Soulaines,
- la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance,
- la communauté de communes du Pays d'Othe.

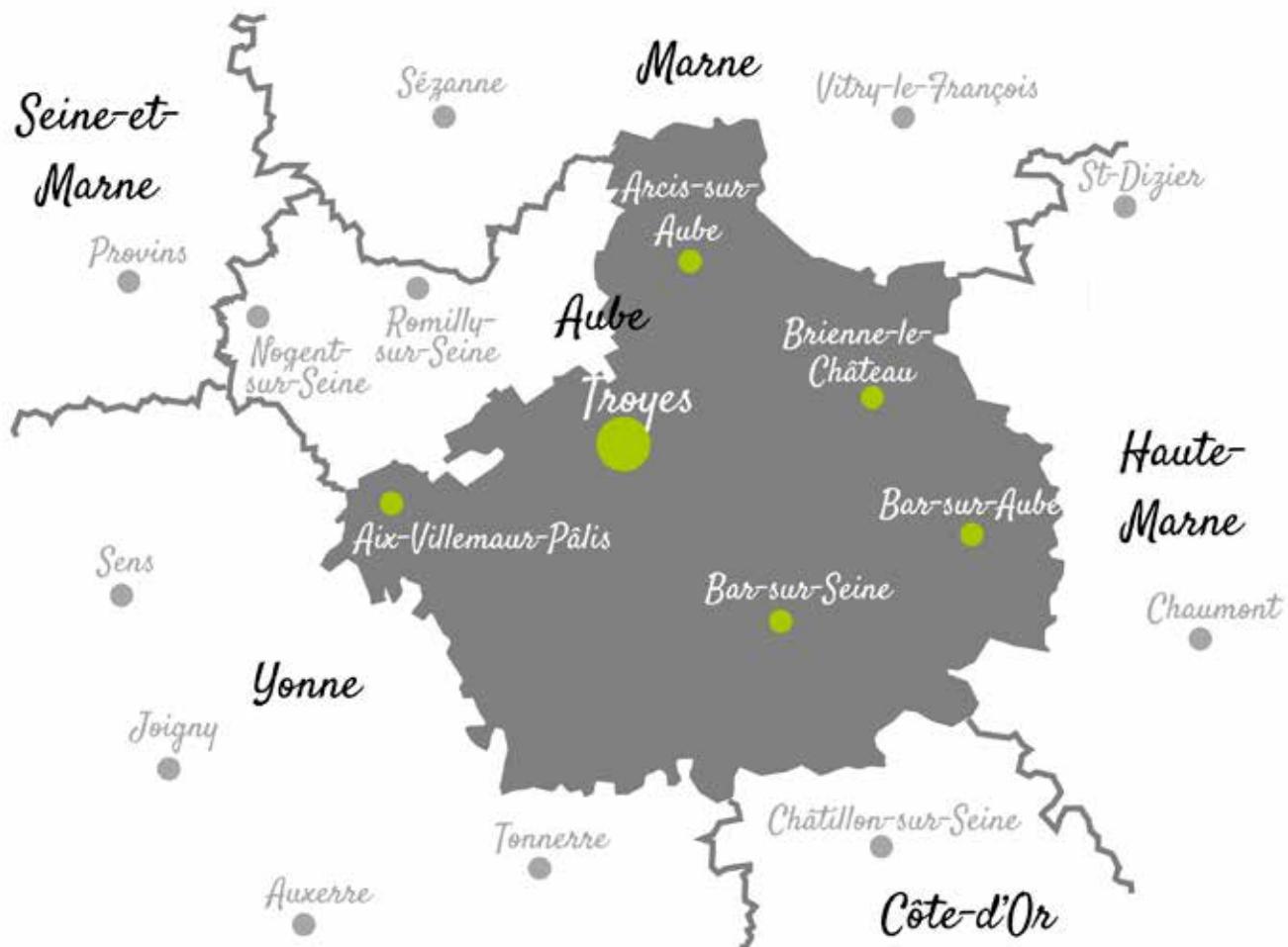


Le périmètre d'intervention

Le territoire du syndicat DEPART s'inscrit au cœur du département de l'Aube au sein de la région Grand Est. Le périmètre rassemble des **territoires urbains, périurbains et ruraux** organisés autour du pôle de l'agglomération troyenne, rassemblant environ 130 000 habitants, mais également de pôles urbains et ruraux structurant plusieurs bassins de vie.

Suite aux évolutions législatives et territoriales de ces dernières années (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014, loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRÉ)

de 2015 et révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), et par la volonté commune de neuf intercommunalités d'élaborer ensemble un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) structurant au sein du département de l'Aube, le périmètre du syndicat a évolué progressivement pour constituer l'échelle du SCoT des Territoires de l'Aube, sur **80% de la superficie du département, 352 communes et 256 548 habitants** (recensement 2023, population légale municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2026).



Les missions

Le syndicat a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation, la mise en œuvre et la gestion dans le temps (modification, révision) d'un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Il assure ainsi la compétence « schéma de cohérence territoriale » en lieu et place de ses membres.

A ce titre, le syndicat peut :

- réaliser toute activité d'étude, d'ingénierie, d'animation et de coordination, nécessaire à l'élaboration, au suivi, à la mise en œuvre et à la gestion du SCoT,
- produire des avis et des conseils en aménagement, urbanisme et développement durable,
- développer des réflexions et des échanges sur le territoire et avec les autres territoires.

Les instances syndicales

Le Comité syndical

Le syndicat est administré par un Comité syndical, composé de délégués syndicaux (titulaires et suppléants) désignés par les EPCI, dont la répartition est fixée par les statuts.

Ces statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 pour faciliter le fonctionnement du Comité syndical à travers l'adaptation des règles de représentativité. Réinstallé le 14 septembre 2020 suite au renouvellement des exécutifs communaux et communautaires, **le Comité syndical compte 114 délégués dont 74 titulaires**, répartis comme suit :

- 37 pour la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- 4 pour la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- 4 pour la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- 4 pour la communauté de communes Vendeuvre-Soulaines,
- 6 pour la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- 5 pour la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- 5 pour la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- 5 pour la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance,
- 4 pour la communauté de communes du Pays d'Othe.

Séance du Comité syndical



Le Bureau

Le Comité élit en son sein un Bureau pour préparer les décisions du Comité syndical. Lors de sa séance du 14 septembre 2020, le Comité a élu les membres formant l'actuel Bureau syndical.

Président

- Monsieur Jean-Pierre ABEL
Maire honoraire de Les Noës-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole)

Vice-Président.e.s (4)

- 1^{ère} VP : Madame Claude HOMEHR
Maire-adjointe de Creney-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole)
- 2^{ème} VP : Monsieur Olivier JACQUINET
Maire de Mesnil-Sellières (Forêts Lacs Terres en Champagne)
- 3^{ème} VP : Madame Solange GAUDY
Maire de Le Chêne (Arcis Mailly Ramerupt)
- 4^{ème} VP : Monsieur Roger BATAILLE
Maire d'Ervy-le-Châtel (Chaourçois et Val d'Armance)



Séance de travail du Bureau

Membres (10)

- Monsieur Christian BLASSON
Maire de Saint-Léger-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole)
- Madame Jannick DERAEVE
Maire de Rigny-le-Ferron (Pays d'Othe)
- Monsieur Olivier DUQUESNOY
Maire de Saint-Pouange (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Philippe FAIVRE
Maire-adjoint de Buchères (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Lionel HUARD
Maire de Morvilliers (Vendeuvre-Soulaines)
- Monsieur Gilles JACQUARD
Maire de Molins-sur-Aube (Lacs de Champagne)
- Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE
Maire-adjoint de Bar-sur-Aube (Région de Bar-sur-Aube)
- Monsieur Denis POTTIER
Maire de Sainte-Maure (Troyes Champagne Métropole)
- Madame Marion QUARTIER
Maire de Marolles-les-Bailly (Barséquanais en Champagne)
- Madame Christine THOMAS
Maire-adjointe de Troyes (Troyes Champagne Métropole)

L'équipe

Pour mener à bien ses missions, le syndicat DEPART dispose d'une équipe technique composée d'urbanistes aux **profils complémentaires et compétences variées** (géographie et paysage, patrimoine et architecture, environnement et biodiversité...), disposant d'une solide connaissance du territoire.



Mme Claudie LEITZ
Directrice



M. Guillaume PATRIS
Chargé de mission
Urbanisme durable



Mme Valérie ROBLES
Chargée de mission
Urbanisme et Observatoire

Le siège du syndicat DEPART, précédemment fixé au 28 boulevard Victor Hugo à Troyes (dans les locaux de Seine Grands Lacs), a déménagé au 1^{er} juillet 2025 à l'Espace Régley, **1 boulevard Charles Baltet à Troyes**.

Ces nouveaux locaux permettent au syndicat de disposer de bonnes conditions de fonctionnement, de bénéficier d'une position centrale, de possibilités de stationnement facilitées, d'un local d'archives et de la mise à disposition de salles de réunions de diverses capacités.



Nouveaux locaux

Appuis techniques

Il a été fait appel en 2025 aux services de Monsieur Louis ALEXANDRE, urbaniste, dans le cadre d'une mission d'analyse des résultats du SCoT (bilan à 6 ans). Cette prestation extérieure a permis de venir en appui à l'équipe du syndicat pour construire collectivement la méthode et l'analyse des données utiles au travail d'évaluation du schéma.

Le syndicat DEPART bénéficie également d'une assistance en secrétariat et comptabilité à travers deux emplois à temps non complet (Mesdames Laëtitia DAVID et Eliane TAPE).

Enfin, des services informatiques, statistiques, cartographiques ainsi que de gestion des assemblées sont mis ponctuellement à disposition du syndicat par la communauté d'agglomération (convention de service).

Les activités

En 2025, le syndicat a poursuivi l'ensemble de ses missions :

- **le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité** dans le cadre des procédures de modification et de révision des Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales ;
- **l'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme** par la production de conseils techniques et juridiques ainsi que la réalisation de documents pédagogiques (plaquettes, fiches-outils...) ;
- **le suivi et l'évaluation du SCoT** afin de construire l'analyse des résultats du SCoT à 6 ans ;
- **la participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement** dans le cadre de la veille à l'articulation et à la cohérence des politiques publiques ;
- **la gestion administrative du syndicat** : préparation des avis et décisions, interventions, préparation des bureaux et comités syndicaux ;
- **l'animation du syndicat** : publication des lettres du SCoT, gestion et mise à jour du site internet.

Le travail d'**accompagnement des communes dans l'évolution de leurs Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales** pour s'inscrire en compatibilité avec le SCoT s'est poursuivi en 2025. De nombreux dossiers ont ainsi pu être finalisés ; les projets arrêtés ont été soumis à l'avis du syndicat, avant leur mise à enquête publique et approbation.

En parallèle, le syndicat a travaillé sur l'**analyse des résultats du SCoT** afin de permettre aux délégués du syndicat DEPART de disposer d'un bilan à la fois quantitatif et qualitatif, six années après son approbation le 10 février 2020.

Enfin, le syndicat s'est pleinement investi dans le **suivi de la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Grand Est** afin de faire valoir la voix des territoires de l'Aube auprès de la Région dans le cadre de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité

Le syndicat DEPART assure une mission de suivi des documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux, Cartes Communales) sur l'ensemble de son périmètre au fil des procédures engagées par les collectivités. Il assure un travail de veille à la compatibilité des documents avec le SCoT des Territoires de l'Aube dans le cadre des élaborations, modifications et révisions.

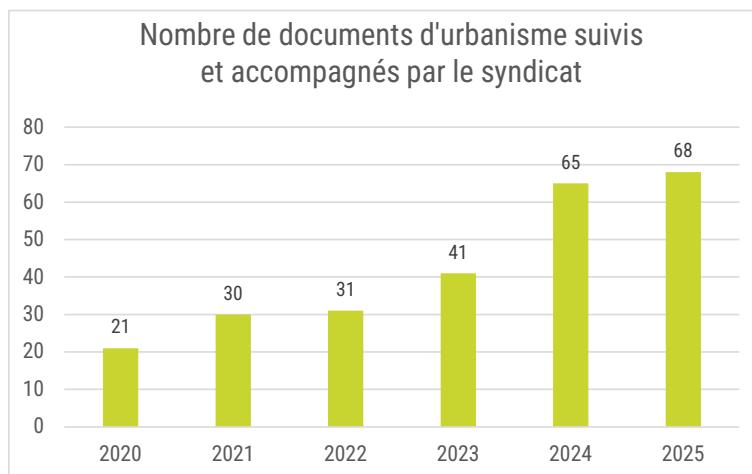
**68
démarches
suivies
en 2025**

Ce travail consiste à accompagner les collectivités dès le début de leur procédure et tout au long de la démarche, afin de **permettre l'appropriation des enjeux du SCoT** et d'inscrire le projet communal ou intercommunal en cohérence avec ses orientations. Il s'agit d'une mission de fond du syndicat contribuant à la bonne mise en œuvre du SCoT.

Pour ce faire, le syndicat est amené à élaborer des **Porter à connaissance et cartographies d'enjeux**, à prendre part aux différentes **réunions de travail** en mairie, et à formaliser les **avis sur les projets** arrêtés dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

Les nombreuses procédures engagées par les communes, notamment en vue de la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT, se sont poursuivies en 2025. En outre, de nouvelles procédures ont débuté au cours de l'année (9).

Le volume des dossiers suivis, en augmentation progressive depuis l'approbation du SCoT, est particulièrement significatif depuis deux ans.



De nombreux avis émis en 2025

Quantité de dossiers ayant été finalisés en 2025, **le syndicat a été amené, en tant que personne publique associée, à rédiger une trentaine d'avis sur les projets de PLU ou de Cartes communales** avant la phase d'enquête publique puis d'approbation. Ces avis, favorables avec quelques réserves et/ou recommandations, ont mis en évidence l'important

travail de mise en cohérence avec les orientations du SCoT permettant de lever les points d'incompatibilité des documents antérieurs (pour rappel, 76 communes avaient fait l'objet d'une fiche d'analyse de la compatibilité de leur document ou d'un rendez-vous en mairie sur les enjeux de la sobriété foncière entre 2021 et 2023).

Ainsi, en 2025, le syndicat a **formalisé des avis ou des remarques** sur les dossiers suivants (par ordre chronologique) :

Au sein de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (1) :

- Modification n°9 du PLU, modification n°1 de l'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) et modification n°1 du RLP (règlement local de publicité) de Troyes,
- Elaboration du PLU de Le Pavillon-Sainte-Julie, débutée en 2021,
- Mise en compatibilité par déclaration d'utilité publique du PLU de Lavau (examen conjoint),
- Révision du PLU de Buchères, débutée en 2022,
- Révision du PLU de Sainte-Savine, débutée en 2022,
- Révision du PLU de Rosières-près-Troyes, débutée en 2022,
- Modification du PLU de Thennelières, débutée en 2024,
- Modification du PLU de Creney-près-Troyes, débutée en 2024,
- Modification simplifiée du PLU de La Chapelle-Saint-Luc,
- Révision du PLU de Buchères, débutée en 2022 (nouvel arrêt),
- Révision du PLU de Saint-Pouange, débutée en 2024,
- Elaboration du PLU de Les Bordes-Aumont, débutée en 2024,
- Modification du PLU de Sainte-Maure, débutée en 2024,
- Révision du PLU de Lusigny-sur-Barse, débutée en 2024,
- Révision du PLU de Saint-Germain, débutée en 2023,
- Révision du PLU de Verrières, débutée en 2024,
- Révision de la CC de Villemereuil, débutée en 2024.

Au sein de la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne (1) :

- Révision du PLU de Géraudot, débutée en 2023.

Au sein de la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt (2) :

- Révision du PLU d'Arcis-sur-Aube, débutée en 2022,
- Révision de la CC de Coclois, débutée en 2024.

Au sein de la communauté de communes des Lacs de Champagne (3) :

- Elaboration de la CC de Balignicourt, débutée en 2024,
- Modification simplifiée du PLU de Radonvilliers,
- Révision du PLU de Brienne-le-Château, débutée en 2024.

Au sein de la communauté de communes du Barséquanais en Champagne (4) :

- Révision du PLU de Bourguignons, débutée en 2023,
- Révision du PLU de Virey-sous-Bar, débutée en 2023,
- Révision du PLU de Mussy-sur-Seine, débutée en 2023,
- Modification du PLU de Vaudes, débutée en 2024.

Au sein de la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance (3) :

- Mise en compatibilité n°1 par déclaration de projet du PLU d'Ervy-le-Châtel (examen conjoint),
- Révision du PLU de Chaource, débutée en 2023,
- Révision du PLU d'Ervy-le-Châtel, débutée en 2023.



250
réunions de travail avec les communes

Une participation active aux démarches

En parallèle de ces avis, le syndicat a **suivi 38 procédures de documents d'urbanisme** en 2025 (ci-après par ordre alphabétique), en apportant sa contribution et son regard technique en dialogue avec les collectivités et les bureaux d'études missionnés. L'équipe a ainsi participé à quelques 250 réunions de travail avec les communes au cours de l'année.

Les nouvelles procédures débutées en 2025 sont soulignées.

Au sein de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (17) :

- Révision du PLU de Barberey-Saint-Sulpice, débutée en 2024 (avec réalisation d'un Porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité),
- Révision du PLU de Bouilly,
- Modification du PLU de Bouranton, débutée en 2024,
- Révision du PLU de La Chapelle-Saint-Luc,
- Révision du PLU de Laines-aux-Bois, débutée en 2023 (avec réalisation d'un Porter à connaissance),
- Révision du PLU de Lavau, débutée en 2024 (avec réalisation d'un Porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité),
- Révision du PLU de Macey, débutée en 2024 (avec réalisation d'un Porter à connaissance),
- Révision du PLU de Montaulin, débutée en 2024 (avec réalisation d'un Porter à connaissance),
- Révision du PLU de Montgueux, débutée en 2024,
- Révision du PLU de Moussey, débutée en 2024 (avec réalisation d'un Porter à connaissance),
- Révision du PLU de Pont-Sainte-Marie, débutée en 2024,
- Modification du PLU de Prugny, débutée en 2024,
- Révision du PLU de Rouilly-Saint-Loup (avec réalisation d'un Porter à connaissance),
- Révision du PLU de Saint-André-les-Vergers, débutée en 2024,
- Révision du PLU de Saint-Benoit-sur-Seine, débutée en 2024 (avec réalisation d'un Porter à connaissance),
- Révision du PLU de Saint-Thibault, débutée en 2023,
- Révision du PLU de Villechétif, débutée en 2024 (avec réalisation d'un Porter à connaissance).

Au sein de la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne (3) :

- Révision du PLU d'Assencières (avec réalisation d'un Porter à connaissance),
- Révision du PLU d'Avant-les-Ramerupt,
- Révision du PLU de Mesnil-Sellières, débutée en 2024 (avec réalisation d'un Porter à connaissance).

Au sein de la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt (4) :

- Elaboration de la CC de Dampierre,
- Modification et révision allégée du PLU de Mailly-le-Camp,
- Révision du PLU de Nogent-sur-Aube, débutée en 2024 (avec réalisation d'un Porter à connaissance),
- Révision du PLU de Voué, débutée en 2022.

Au sein de la communauté de communes des Lacs de Champagne (2) :

- Révision du PLU de Dienville, débutée en 2024,
- Modification du PLU de Vallentigny, débutée en 2024.

Au sein de la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube (4) :

- Révision de la CC de Baroville, débutée en 2024,

- Révision du PLU de Bar-sur-Aube, débutée en 2024 (avec réalisation d'un Porter à connaissance),
- Révision du PLU de Bayel, débutée en 2024 (avec réalisation d'un Porter à connaissance),
- Elaboration du PLU de Champignol-lez-Mondeville, débutée en 2023.

Au sein de la communauté de communes du Barséquanais en Champagne (4) :

- Révision du PLU de Celles-sur-Ource, débutée en 2024 (avec réalisation d'un Porter à connaissance),
- Révision du PLU d'Essoyes, débutée en 2022,
- Révision du PLU de Fouchères, débutée en 2024,
- Révision du PLU de Gyé-sur-Seine, débutée en 2024.

Au sein de la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance (4) :

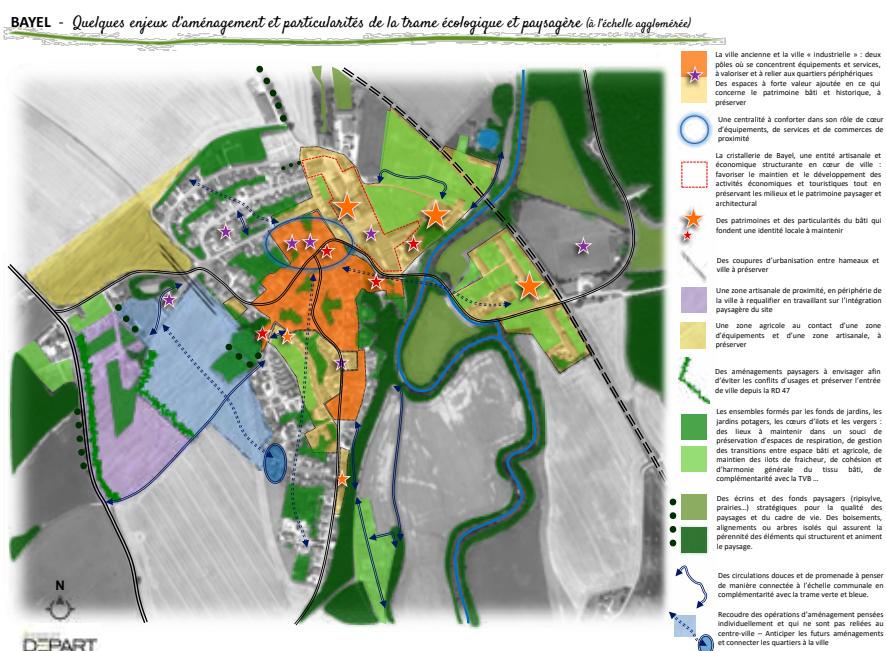
- Révision du PLU d'Auxon (avec réalisation d'un Porter à connaissance),
- Révision du PLU de Cussangy, débutée en 2024,
- Révision de la CC de Racines,
- Révision de la CC de Saint-Phal, débutée en 2024.

Pour faciliter le décryptage des orientations du SCoT et contextualiser les enjeux selon les caractéristiques de chaque commune, **16 Porter à connaissance ont été réalisés en 2025** (avec cartographies d'enjeux et de la Trame Verte et Bleue).

**16 PAC
+
2 diagnostics
de vulnérabilité
en 2025**

De plus, pour les territoires soumis plus spécifiquement aux risques d'inondation et s'inscrivant dans le périmètre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure, un **diagnostic de vulnérabilité** est réalisé (croisement des thématiques eau, risques, zones humides, trame verte et bleue...). En 2025, 2 communes ont été destinataires de cette analyse.

En corrélation avec le nombre de documents suivis, **ces productions du syndicat sont en nette augmentation** depuis deux ans.



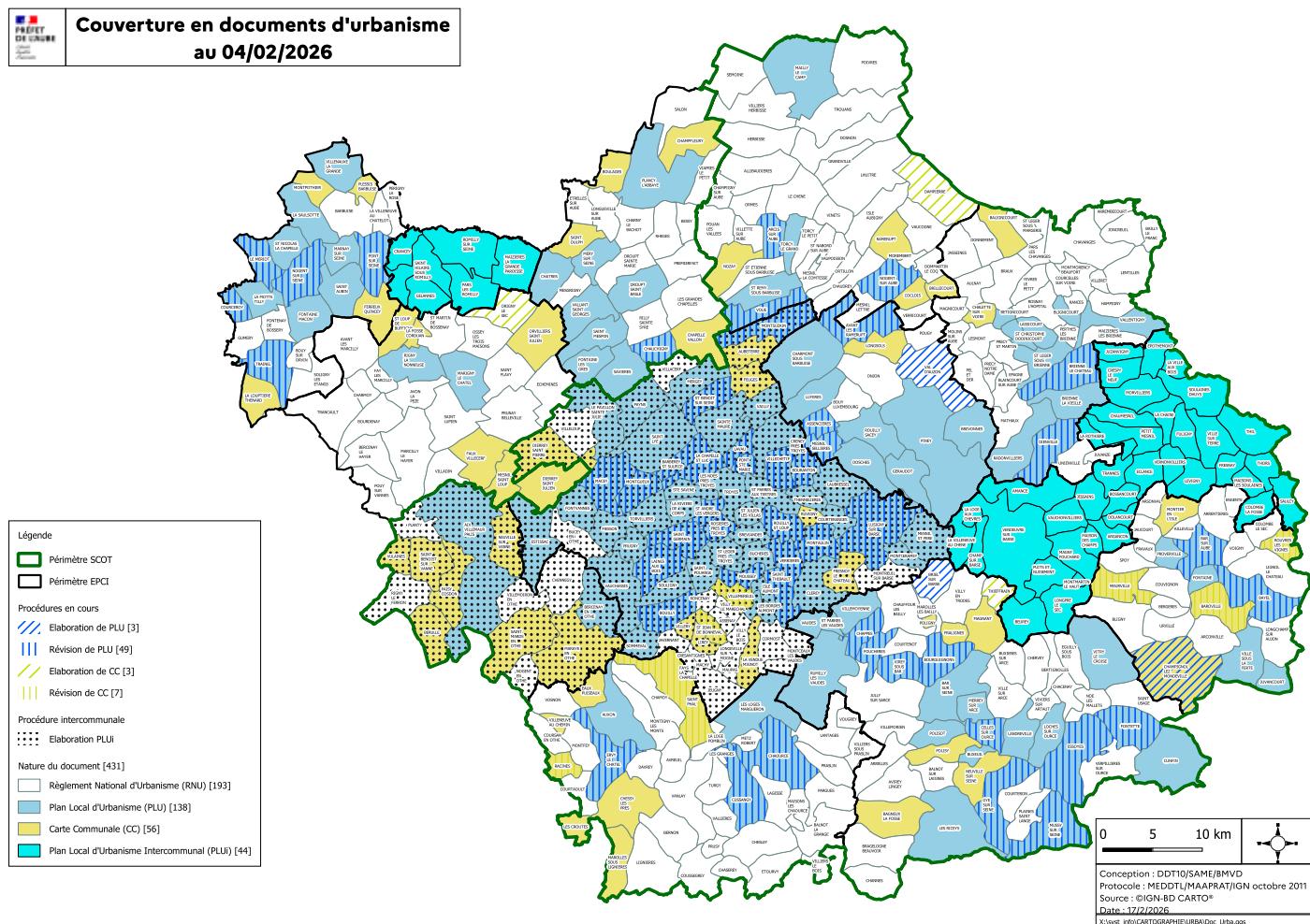
Exemple de cartographie d'enjeux du syndicat DEPART, commune de Bayel

Des avis stratégiques sur les autres plans et programmes

En outre, le syndicat a produit des **avis sur d'autres documents et projets** dans le cadre de son rôle de personne publique associée ou d'acteur de l'aménagement. En 2025, les dossiers suivants lui ont été soumis :

- Modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Grand Est,
- Elaboration du SCoT Seine en Plaine Champenoise,
- Elaboration du SCoT Nord Haute-Marne,
- Révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient,
- Liste des Projets d'Envergure Régionale dans le cadre de la modification du SRADDET Grand Est.

Il est à noter que l'ensemble de ces avis formels, relatifs aux documents d'urbanisme et autres plans et programmes, sont étudiés collégialement en séance du Bureau avant envoi.



Couverture en documents d'urbanisme du département et du périmètre du SCoT des Territoires de l'Aube, source DDT de l'Aube, 2026

L'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme

Et si le PLU était l'occasion de protéger les corps de fermes ?

Dans le cadre d'un document d'urbanisme, la question de l'évolution des tissus urbains et villageois dans un contexte de sobriété foncière renforcée est au cœur des réflexions. Les **grands ensembles bâties anciens**, comme les corps de fermes qui ont perdu leur fonction agricole, peuvent constituer des **entreprises foncières à considérer avec attention**.

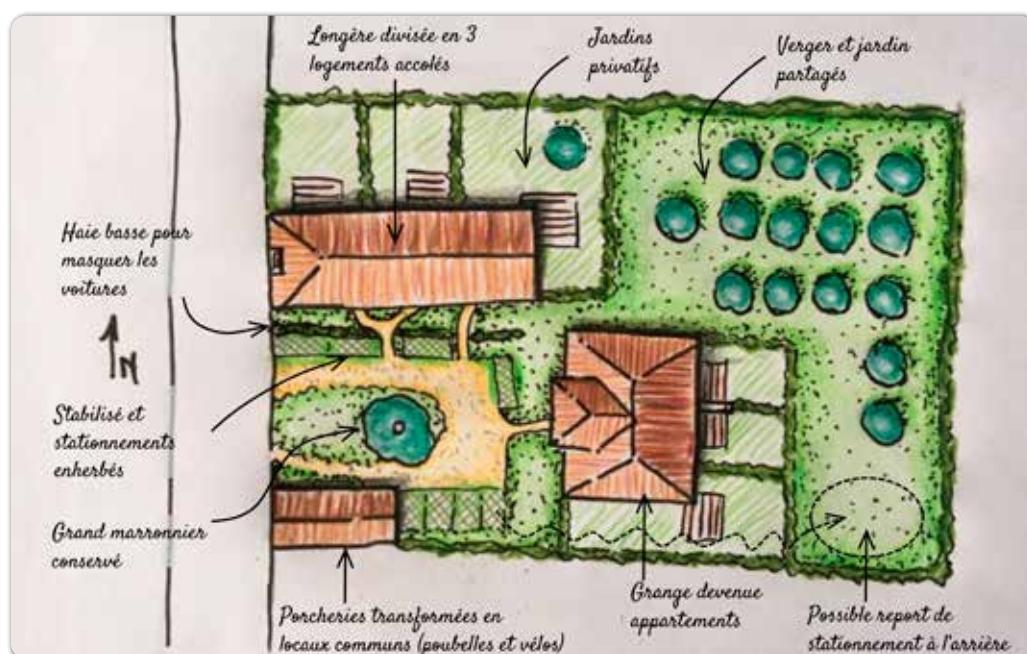
C'est en ce sens que le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT, à travers son orientation 1.2.10, demande de **porter une attention particulière aux**

projets visant à créer plusieurs logements au sein d'une même unité bâtie ou d'une même unité foncière, afin qu'ils ne dénaturent pas la composition existante, son unité, son harmonie et la qualité de son cadre.

Il peut ainsi être opportun de prévoir quelques principes au sein des **Orientations d'Aménagement et de Programmation** d'un PLU, pour encadrer le traitement architectural, maintenir la qualité des façades et toitures, conserver l'unité de l'espace interne de la cour, préserver les arbres ornementaux ou encore favoriser

des aménagements perméables (stationnement, clôtures)...

En ce sens, le syndicat propose, dans son Guide de compatibilité, un exemple-type d'OAP spécifique « Restructuration des grands corps de fermes champenois » qui a été mobilisé à plusieurs reprises en 2025 par des communes travaillant sur leurs documents d'urbanisme. Les Noës-près-Troyes, Le Pavillon-Sainte-Julie, Saint-Germain et Saint-Pouange ont d'ores et déjà intégré cet outil dans leur PLU, et d'autres communes leur emboitent le pas !



Exemple-type d'OAP spécifique « Restructuration des grands corps de fermes champenois », Guide de compatibilité du SCoT

Un Nuancier conseil pour faciliter l'intégration architecturale et paysagère des constructions

Le syndicat DEPART, dans sa fiche-outil sur « L'intégration du bâti agricole et viticole dans le paysage », avait travaillé dès 2018 à une palette de couleurs préférentielles favorisant l'insertion des grands volumes bâties dans leur environnement.

En 2025, un nouvel outil a été proposé aux élus : **un Nuancier conseil en deux parties, l'une pour les constructions d'habitation, l'autre pour les constructions d'activité**, pouvant alimenter les réflexions et être annexé au règlement écrit d'un PLU, en cohérence avec l'orientation 1.3.13 du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT.

Les façades

LES TONS CHAUDS : LES OCRES ET LES BRUNS

[Ocre]	[Brun]

LES TONS FROIDS : LES VERTS ET LES BLEUS

[Vert]	[Bleu]

Les toitures

LES TONS NEUTRES : LES BEIGES ET LES GRIS

[Beige]	[Beige]	[Beige]	[Gris]	[Gris]
[Beige]	[Beige]	[Beige]	[Gris]	[Gris]

DÉPART

DÉPART

DÉPART

SCOT
DES TERRITOIRES
DE LAUZE

2025

Nuancier Conseil

Attention !
Dans le périmètre MH, il conviendra de se rapprocher de l'Arc Hérité des Bâtiments de France avant toute mise en œuvre.

DÉPART

Les habitations, les granges, les dépendances...

Les façades enduites

LES NUANCES DE « BLANCS »
Nota : le blanc pur est interdit

LES NUANCES CLAIRES ET MOYENNES

LES NUANCES DE « BEIGES »

Les bardages bois et pan de bois

LES NUANCES SOUTENUES

Les fenêtres et les volets

Les portes et ferronneries

Attention !
Dans le périmètre MH, il conviendra de se rapprocher de l'Architecte des Bâtiments de France avant toute mise en œuvre.

Un bâtiment fait partie d'un contexte. Il est souhaitable pour une bonne intégration, d'observer le paysage, les édifices proches, de tenir compte des dominantes, des valeurs et des ambiances chromatiques.

Les nuances proposées sont données à titre indicatif. Elles sont la résultante des couleurs soutenues. L'association des couleurs entre elles et le cadre environnant guident les combinaisons possibles parmi les couleurs du nuancier conseil.

Syndicat D'Étude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne
1 boulevard Charles Balfet
T 0000 TROYES
syndicatdepart.fr

SYNDICAT
DEPART

Publié en septembre 2025, le Nuancier conseil a été diffusé aux communes dans le cadre des procédures de documents d'urbanisme en cours ainsi qu'aux bureaux d'études et aux services instructeurs. Il est en libre téléchargement sur le site internet du syndicat.

Une mission d'assistance conseil au fil de l'eau

De façon plus générale, **le syndicat est amené à apporter son expertise et ses conseils techniques et juridiques auprès des collectivités qui le sollicitent** sur les questions d'aménagement et d'urbanisme auxquelles elles sont confrontées au quotidien.

Des recherches et analyses ont ainsi été réalisées à la demande en 2025, au cas par cas, pour alimenter les processus d'aide à la décision.

Le syndicat a aussi été interrogé par les services instructeurs et les communes dans le cadre de certaines autorisations d'urbanisme (projets

commerciaux) et de projets de sursis à statuer « Zéro Artificialisation Nette ».

A la demande de plusieurs communes (Bergères, Courteron, Ormes), le syndicat est également intervenu auprès des élus municipaux sur l'articulation du SCoT et des documents de planification, les différences entre PLU et Carte Communale, ou encore sur le contexte législatif lié aux objectifs de sobriété foncière.

Le suivi et l'évaluation du SCoT

L'heure de la préparation du bilan pour notre SCoT

Le syndicat DEPART s'est engagé, depuis 2020, dans le suivi et l'évaluation du SCoT afin de préparer l'analyse de ses résultats prévue par le code de l'urbanisme.

La réalisation de ce bilan, jusqu'alors fixée à six ans après l'approbation du SCoT, a été prolongée à dix ans par la loi Huwart du 26 novembre 2025, fixant l'échéance pour le SCoT des Territoires de l'Aube au 10 février 2030.

Néanmoins, **le syndicat a opté pour le maintien volontaire de ce bilan d'étape**, qui lui permettra de disposer d'une 1^{ère} analyse à mi-parcours.

Dans cette perspective, le syndicat a confié une mission à Monsieur Louis ALEXANDRE, urbaniste, pour accompagner l'équipe technique à la construction de ce bilan. L'année 2025 a été consacrée à la construction de la grille d'évaluation du SCoT, à l'analyse des documents d'urbanisme et au recueil des données et statistiques.

Le travail d'évaluation porte sur les quatre grandes thématiques prévues par le code, déclinées selon les axes forts du SCoT susceptibles d'avoir une portée significative.

Outre la déclinaison dans les documents d'urbanisme, le bilan s'attache à évaluer les actions mises en place par le syndicat en termes de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités, ou de démarches et partenariats participant à l'appropriation du document.

Les premiers résultats des analyses sont plus qu'encourageants sur l'efficacité des actions mises en œuvre. Le bilan sera présenté aux élus et diffusé début 2026.

ENVIRONNEMENT

MAITRISE DE LA CONSOMMATION
D'ESPACE ET RÉDUCTION DU RYTHME
DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

TRANSPORTS ET
DÉPLACEMENTS

IMPLANTATIONS
COMMERCIALES



La participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement

Prévention des inondations : actions, bilan et perspectives

En 2025, le syndicat DEPART, maître d'ouvrage de deux fiches-actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Troyes et du bassin de la Seine supérieure, a poursuivi sa mission de **veille à l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme**.

Cet accompagnement se traduit par une approche plurielle : évitement de l'urbanisation dans les zones à risque de débordement, encadrement de la constructibilité et limitation de l'imperméabilisation des sols, préservation des zones d'expansion de crues, prise en compte des phénomènes de remontées de nappe, limitation de l'aléa ruissellement en préservant les structures végétales à même de constituer des zones tampons, etc.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a présenté les actions menées par le syndicat au titre de l'année 2025 lors du **Comité de pilotage** animé par Seine Grands Lacs le 5 novembre dernier.

Comme chaque année, le syndicat a également pris part aux comités techniques du PAPI et aux démarches des autres partenaires comme celles menées par la Fédération de Pêche de l'Aube (étude des annexes hydrauliques de la Seine auboise) ou le SDDEA (mission ruissellement/érosion).

A l'heure de la réalisation du bilan, la réflexion est engagée sur un prochain programme pour la période 2027-2032. Ce nouveau PAPI, dont l'extension est prévue sur la partie aval vers le Nogentais et sur le bassin de l'Aube, aura pour ambition d'intégrer de nouvelles thématiques comme l'aléa ruissellement.



Visite des travaux de rénovation du barrage de la Morge par Seine Grands Lacs lors du COPIL PAPI du 5 novembre 2025 (vidange exceptionnelle du lac d'Orient)

Projets d'énergie renouvelable : une dynamique à accompagner

En 2025 se sont tenues 6 réunions du Pôle énergies renouvelables animé par la DDT de l'Aube, permettant aux porteurs de projets d'échanger avec les services administratifs avant dépôt de leurs dossiers.

18 projets ont été présentés, dont 16 dans le périmètre du SCoT, témoignant de la **poursuite de la dynamique EnR sur le territoire**.

L'essentiel des projets relève de la **filière photovoltaïque** (parcs photovoltaïques au sol ou agrivoltaïques) et concerne toutes les unités géographiques (Briennois, Soulainois, Barséquanais, Barsuraubois, Chaourçois, Pays d'Othe).

Les nouveaux projets éoliens, moins nombreux, concernent davantage le nord du périmètre du SCoT.

14 projets photovoltaïques et 2 projets éoliens dans le SCoT présentés en 2025

Une analyse est réalisée par le syndicat en amont des séances et transmise aux services de l'Etat. **Les points de vigilance** par rapport aux orientations du SCoT sont soulignés, notamment en matière de **paysage**, de **patrimoine** ou d'**enjeux écologiques**. Les phénomènes de saturation visuelle et les effets cumulés à l'échelle du grand paysage sont notamment interrogés, en particulier dans le cadre de projets multisites.

Le syndicat émet également des **recommandations sur l'aspect architectural** des locaux techniques, **le traitement des clôtures et l'accompagnement végétal** des projets afin de favoriser leur insertion paysagère.

Modification du SRADDET Grand Est: des objectifs de sobriété foncière négociés

L'année 2025 a été marquée par la finalisation de la procédure de modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Grand Est par la Région.

Dans le cadre de la **consultation sur le projet**, le dossier de SRADDET modifié, acté par l'assemblée régionale le 12 décembre 2024, a été soumis pour avis au syndicat DEPART.

Au regard de l'objectif territorialisé attribué au SCoT des Territoires de l'Aube en matière de sobriété foncière, ne correspondant pas aux chiffres précédemment communiqués par la Région et ne permettant pas de répondre aux besoins d'un développement équilibré et durable des territoires, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a invité les Président(e)s des EPCI du syndicat à un rendez-vous le 5 mai 2025 afin que l'avis émis reflète la position de l'ensemble des intercommunalités membres. Il a ainsi été décidé de **porter collectivement un avis défavorable à la modification du SRADDET**.

Suite à ce rendez-vous, une trame d'avis commune étayée et argumentée, étudiée en Bureau du 6 mai, a été transmise aux 9 intercommunalités également consultées. Cette proposition du syndicat a été partagée au sein des conseils communautaires qui ont tous délibéré unanimement contre l'enveloppe attribuée au SCoT des Territoires de l'Aube.

La position de l'Aube a également été confortée par des avis similaires de la part du PETR Seine en Plaine Champenoise porteur du 2^{ème} SCoT du département, de l'Association des Maires de l'Aube et du Conseil départemental.

Le syndicat DEPART a en outre participé à la **Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols** réunie deux fois au cours de l'année, les 25 juin et 22 octobre 2025 dans le cadre de l'étude des **Projets d'Envergure Régionale** inscrits dans l'enveloppe d'équité territoriale du projet de SRADDET modifié. Interrogé par la Région sur les projets éligibles, un travail a été mené en concertation avec les

Bouilly



Bayel

collectivités concernées pour répondre au questionnaire transmis.

Consulté sur la liste des PER, le syndicat a exprimé un avis favorable sous conditions aux projets retenus et maintenu un avis défavorable au SRADDET modifié en l'absence de réévaluation de l'enveloppe territorialisée pour le SCoT des Territoires de l'Aube.

Enfin, un **rendez-vous avec le Président de la Région** Monsieur Franck LEROY accompagné du Vice-Président en charge du SRADDET Monsieur François WERNER s'est tenu à Troyes le 4 décembre 2025.

Des réajustements ont été présentés au syndicat permettant de faire évoluer l'enveloppe par un jeu de curseurs. Cette **réévaluation**, inscrite dans la règle n°16 du fascicule des règles adopté par l'assemblée régionale les 18 et 19 décembre 2025, est apparue comme acceptable au terme des négociations et des échanges.

Réflexion sur l'évolution des espaces économiques

La réflexion engagée en 2024 par Troyes Champagne Métropole sur l'évolution des zones d'activité dans le cadre de son schéma directeur de l'économie s'est poursuivie en 2025.

Le syndicat, partenaire de cette démarche, a participé à un atelier associant la Région Grand Est et Business Sud Champagne sur la stratégie de commercialisation et le positionnement des ZAE. Cette réunion a permis de partager les enjeux liés aux filières et à la réindustrialisation du territoire pour des activités exogènes et endogènes, aux capacités foncières existantes et projetées pour accueillir les entreprises, ou encore aux besoins en énergies et réseaux pour

répondre aux attentes des porteurs de projets...

La réflexion a également été poursuivie lors de deux séances de travail sur **l'adaptation de l'offre d'espaces économiques dans un contexte de raréfaction du foncier**, et sur les **leviers d'optimisation** (règles d'urbanisme, reconquête et mutation de sites existants, mixité des usages, conditions d'occupation et location du foncier...).

Enfin, le syndicat a été associé à l'étude sur la transformation de la zone commerciale de Marques Avenue et les pistes de recomposition urbaine pouvant être esquissées dans une approche prospective.

Temps d'échanges avec les instances locales

En 2025, le syndicat a également pu prendre part à **différents temps d'échanges** avec les acteurs du territoire :

- La journée départementale de la donnée de l'Aube organisée par DataGrandEst,
- La 4^{ème} édition de l'Observatoire de l'eau animé par le SDDEA, le comité de pilotage des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable et le Comité stratégique de l'eau,
- Le comité de pilotage Agriculture de Troyes Champagne Métropole (deux réunions),
- Les Assises du Logement organisées par Troyes Champagne Métropole,
- Le comité de suivi RAMSAR organisé par Seine Grands Lacs et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient à Hampigny et un atelier Aménagement du territoire et zones humides (visio),
- Un atelier du bassin de mobilité Sud Champagne organisé par la Région Grand Est,
- La Conférence des Parties départementale consacrée aux travaux de restitution relatifs à l'adaptation au changement climatique,
- Une étude sur les potentialités et atouts du PETR Othe-Armance (visio).

Le syndicat a également participé à la **2^{ème} édition des Rencontres de l'ingénierie locale** organisée le 16 mai 2025 à l'Espace Argence par la Préfecture de l'Aube, en partenariat avec l'AMF10, la Banque des Territoires et la Ville de Troyes.

L'occasion, pour les élus locaux, de disposer de toutes les précisions utiles sur le SCoT et les missions du syndicat.

M. le Préfet de l'Aube Pascal Courtade, aux côtés du Président Jean-Pierre Abel et de Claudie Leitz, directrice du syndicat



Rencontres techniques avec les partenaires

Le syndicat DEPART rencontre de façon régulière les différents partenaires de travail : DDT de l'Aube et services de l'Etat, Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, Mission UNESCO, SDDEA, services instructeurs de TCM et du Conseil départemental, Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon, communes et intercommunalités...

Une douzaine de réunions avec les partenaires techniques et institutionnels en 2025

Ces points d'information permettent de partager les démarches et projets en cours, et d'échanger techniquement sur des sujets plus spécifiques, comme celui de l'évolution de la cartographie des zones humides. Une douzaine de réunions se sont tenues en 2025.

La gestion administrative du syndicat

Analyse des dossiers pour la participation aux commissions départementales

Le Président Jean-Pierre ABEL, la 1^{ère} Vice-Présidente Claude HOMEHR ainsi que Gilles JACQUARD ou Olivier DUQUESNOY, membres du Bureau, siègent dans différentes commissions départementales au titre du syndicat DEPART. Afin de préparer les avis émis, le syndicat analyse chacun des dossiers soumis en amont des séances.

Ainsi, le syndicat a étudié les dossiers présentés en **Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers** (CDPENAF) préalablement aux **12 séances** qui se sont tenues au cours de l'année (certificats d'urbanisme, permis de construire, Cartes Communales, PLU...). Le nombre de dossiers dédiés aux parcs photo/agri-voltaïques au sol, aux unités de stockage d'électricité et aux bâtiments agricoles avec toiture photovoltaïque a très nettement augmenté, témoignant d'une « industrialisation » progressive des espaces agricoles dans le département.

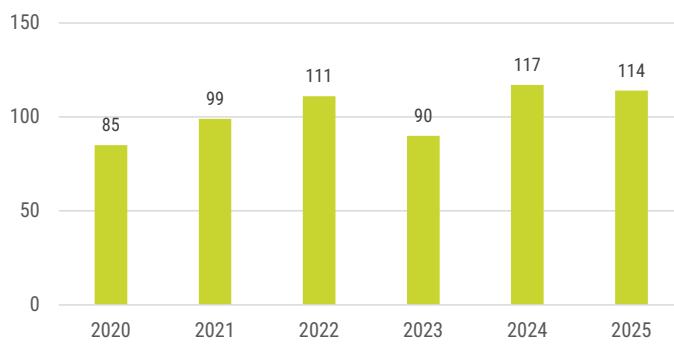
La **Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites** (CDNPS) s'est quant à elle réunie 3 fois en 2025 (dans sa formation « sites et paysages ») pour des dossiers relatifs à des parcs éoliens ou des modifications d'espaces boisés classés dans des PLU de communes soumises à la loi Littoral.

Concernant la **Commission Départementale d'Aménagement Commercial** (CDAC), celle-ci ne s'est pas réunie courant 2025. Pour autant, plusieurs projets commerciaux se sont implantés sur le territoire, sans donner lieu à un passage devant la CDAC ou à une possibilité de saisine de la commission par le syndicat, en raison de leur surface de vente ou de leur installation au sein de bâtis existants par changement de destination ou division de cellules commerciales.

114
dossiers
analysés
en 2025

Il peut être souligné le nombre toujours important de dossiers étudiés par le syndicat au cours de l'année, analysés au regard des orientations du SCoT et permettant d'alimenter les échanges des membres pendant les séances.

Nombre de dossiers analysés pour les commissions départementales



Enfin, il est à noter que le syndicat est membre de la **Commission départementale de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme** (CDCU), laquelle s'est réunie le 13 octobre

pour la répartition et l'attribution de la Dotation Générale de Décentralisation aux collectivités ayant engagé une procédure. Comme les années précédentes, pour les procédures générées par

la mise en compatibilité avec le SCoT des Territoires de l'Aube, DGD et Fonds vert ingénierie cumulés ont permis de financer de manière significative les PLU concernés en 2025.

Bureaux et Comités syndicaux

Les instances du syndicat se sont réunies régulièrement en 2025 pour **assurer la gestion administrative** de la structure mais également pour **partager l'état d'avancement des missions réalisées et les évolutions législatives**, afin que les élus disposent d'une information complète et régulière.

- Le 31 mars se sont tenues successivement deux séances du comité syndical dédiées à l'adoption des comptes et du budget primitif 2025, à la présentation du rapport d'activités 2024 du syndicat ainsi qu'au programme de travail de l'année 2025 ;
- Le quorum n'ayant pas été atteint le 23 juin, la séance a été consacrée à des informations et le comité reconvoqué le 7 juillet 2025. Les échanges ont été riches au sein de l'assemblée réunie à ces deux occasions, autour des sujets de la modification du SRADDET par la Région Grand Est, de l'évolution de la cotisation ou du retour sur les Rencontres Nationales des SCoT ;
- Le comité syndical du 6 octobre a été dédié à différentes décisions administratives et financières (modification des statuts, décision modificative n°1 du budget, modalités d'amortissement des biens en M57). La séance a également été l'occasion de faire différents points d'information sur les Projets d'Envergure Régionale dans le cadre de la modification du SRADDET, sur les avis émis sur les projets, plans et programmes ou encore sur le dernier outil conçu par le syndicat au service des communes, le Nuancier conseil.

9 réunions des instances syndicales en 2025

Les membres du Bureau, réunis lors de 5 séances au cours de l'année, ont préparé les décisions de l'assemblée et étudié les différents projets soumis à l'avis du syndicat. Le Bureau syndical constitue en effet un lieu d'échange et de débat permettant de croiser les regards des élus représentant les différents secteurs géographiques du périmètre du SCoT. **La richesse des réflexions partagées au sein du Bureau a ainsi contribué à se forger une lecture et une position communes sur le projet de modification du SRADDET.**

Le Bureau a également été mobilisé tout au long de l'année pour étudier les projets d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

Modification des statuts

Une procédure de modification des statuts a été engagée à l'automne 2025 pour mettre à jour l'adresse du siège administratif du syndicat suite au déménagement dans de nouveaux locaux au 1^{er} juillet 2025. Dans ce cadre, les EPCI membres ont été consultés afin qu'ils

se prononcent sur cette modification dans un délai de trois mois, conformément à ce que prévoit le code général des collectivités territoriales. **La procédure a été actée par arrêté préfectoral du 22 janvier 2026.**

Interventions extérieures

Ponctuellement, le syndicat DEPART est sollicité pour des interventions dans le cadre de journées, de séminaires ou de formations. Ainsi, le syndicat est intervenu lors des évènements suivants :

- AG de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube le 3 mars, sous la forme d'une intervention à deux voix avec Madame Sandrine KLEIN dirigeante du cabinet Perspectives, sur les enjeux des documents de planification SCoT et PLU (Claudie LEITZ),
- Conférence des maires de la communauté d'agglomération de Chaumont le 28 avril 2025, à la demande du Président Monsieur Stéphane MARTINELLI, pour témoigner de l'expérience du SCoT des Territoires de l'Aube (Jean-Pierre ABEL),
- Journée de formation à destination des élus organisée par Seine Grands Lacs et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, co-animateurs du site RAMSAR des Etangs de la Champagne humide, sur le thème « GEMAPI, SCoT, PLU et zones humides », le 15 mai 2025 à Hampigny (Claudie LEITZ).

Focus sur les zones humides dans le cadre de l'animation du site RAMSAR

Notre syndicat est intervenu pour une présentation des **liens entre zones humides et documents d'urbanisme** aux différentes échelles territoriales, et partager la philosophie du SCoT des Territoires de l'Aube visant à **mettre l'eau au cœur des préoccupations d'aménagement**.

Cette journée a également été l'occasion de découvrir la maquette de l'EPAGE du bassin du Loing, simulant l'impact d'un débordement de rivière sur un territoire.

Les participants se sont ensuite rendus sur le site des **Prairies du Ham**, désormais reconnu Espace Naturel Sensible par le Département de l'Aube. Accompagnés par le Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne, le groupe a parcouru une partie de ce vaste ensemble de prairies alluviales, entre Voire et Laines. Comme l'a rappelé le Maire Monsieur Hervé CHAMBON, leur exploitation traditionnelle depuis des siècles en prairies de fauche a présidé à l'état de conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.



Le rôle éponge des zones humides visuellement démontré ! (maquette pédagogique reproduisant le fonctionnement hydromorphologique d'une vallée - Bassin du Loing)

Formations, journées d'étude et webinaires

Le syndicat bénéficie des formations organisées par la Fédération nationale des SCoT à l'attention de ses membres, spécialisées dans nos domaines d'intervention. En 2025, l'équipe a participé aux cessions suivantes :

- Webinaire sur l'actualité juridique le 15 juillet,
- Formation « SCoT et sols » à Paris le 30 septembre,
- AG de la Fédération nationale des SCoT à Paris le 14 octobre,
- Séminaire « Urbanisme et santé » à Tomblaine le 27 novembre,
- Webinaire de décryptage de la loi Huwart le 12 décembre.

L'urbanisme favorable à la santé, et si on en parlait ?

L'équipe du syndicat DEPART a participé, le 27 novembre 2025, à un séminaire organisé à Tomblaine sur le sujet de la santé et de l'aménagement du territoire, organisé conjointement par le réseau régional des agences d'urbanisme et l'InterSCoT Grand Est.

Elus de collectivités, urbanistes, professionnels de la santé, cette journée a rassemblé 150 personnes d'horizons variés pour croiser les regards. Après avoir dressé un portrait de la fragilité sanitaire de notre région, les différents intervenants ont mis en avant **l'influence des politiques d'urbanisme sur les déterminants de santé**.

Les **leviers pouvant être actionnés** ont ainsi été illustrés par plusieurs retours d'expériences et échanges en ateliers : politique de mobilité en faveur des circulations douces, requalification d'espaces publics, désimperméabilisation de cours d'école, développement des circuits courts pour une alimentation locale de qualité, etc...

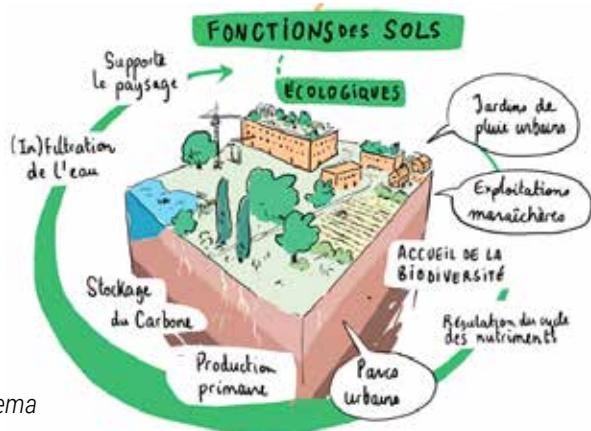
Au-delà des orientations figurant dans nos SCoT et PLU(i), les échanges ont mis en avant l'intérêt des **liens et passerelles à construire** entre planification et Contrats Locaux de Santé ou Projets Alimentaires Territoriaux.

Les sols, porte d'entrée de nouveaux modèles d'aménagement

Le 30 septembre dernier, la Fédération nationale des SCoT en partenariat avec le CNFPT organisait une journée de formation sur **le traitement des sols dans les SCoT**.

La fonctionnalité des sols constitue aujourd'hui un nouvel enjeu à prendre en compte dans les réflexions d'aménagement, au-delà des problématiques de pollution ou de consommation d'espace. La préservation des continuités écologiques de la trame verte et bleue, la renaturation d'espaces artificialisés, la restauration de zones humides... peuvent contribuer à **améliorer la qualité et la santé de nos sols**.

Le développement des outils de caractérisation des sols selon une approche multifonctionnelle (potentiel agronomique, régulation du cycle de l'eau grâce à la capacité d'infiltration, stockage du carbone, support de biodiversité...) plaide en faveur d'une prise en compte renforcée des sols dans nos politiques d'aménagement. Cette connaissance peut par exemple servir d'appui pour identifier les **zones préférentielles à renaturer**.



Rencontres Nationales des SCoT :

Préparer l'avenir de nos territoires, défis et enjeux

Cette année encore, le syndicat DEPART a participé à ce temps fort des Rencontres Nationales des SCoT mêlant réflexions et débats organisé par la Fédération nationale des SCoT.

Réunis à Arcachon les 19 et 20 juin 2025, les SCoT se sont questionnés sur leur rôle et leur capacité à **préparer nos territoires aux transitions en cours**.

Mme Marie Larrue, Présidente du SCoT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, en ouverture des 19èmes Rencontres des SCoT les 19 et 20 juin 2025



Messieurs Olivier DUQUESNOY (Saint-Pouange), Olivier JACQUINET (Mesnil-Sellières), Pierre-Frédéric MAITRE (Bar-sur-Aube) et Jean-Claude ROBERT (Mailly-le-Camp), accompagnés de l'équipe technique, ont partagé, avec les 500 participants, la mesure des défis qui réinterrogent les politiques d'aménagement : accélération des risques, raréfaction des ressources, évolution des modes d'habiter...

Enjeux et solutions ont été partagés pour préparer l'avenir des territoires, à l'aube du renouvellement du bloc local.

L'animation du syndicat

Site internet

Structuré selon trois volets, « Le syndicat DEPART », « Le SCoT des Territoires de l'Aube » et « Vie et action du syndicat », le site internet permet une large

information du public, depuis la présentation de la structure à celle du territoire couvert par le SCoT, en passant par le descriptif des missions et travaux réalisés.

5188
visites
par mois

Le site offre un accès direct aux documents produits ou relayés par le syndicat (Espace téléchargements), et aux derniers articles publiés (Actualités).

La fréquentation du site a été de 5 188 visites mensuelles en moyenne en 2025 (3 565 en 2024, 2 742 en 2023).



Lettres du SCoT

Afin d'informer sur les actualités du syndicat auprès de ses membres, **une lettre du SCoT est diffusée tous les trois mois** à l'ensemble des EPCI, délégués, partenaires techniques du syndicat et personnes intéressées, retraçant de manière synthétique les travaux en cours et les réflexions engagées.

4
lettres du SCoT
en 2025

Les lettres du SCoT produites en 2025 ont permis d'informer sur les publications du syndicat (Rapport d'activités 2024, Nuancier conseil), la préparation du bilan du SCoT, les avis exprimés les documents d'urbanisme, ou encore de se faire le relais d'évènements et de participations (PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure, séminaire Urbanisme et santé, Rencontres Nationales des SCoT...).

Le bilan financier

Les recettes

Les recettes du syndicat DEPART reposent principalement sur les cotisations de ses 9 EPCI membres. En 2025, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 257 198 € et les recettes d'investissement à 39 000 €.

Les dépenses

Le syndicat DEPART a engagé 371 833,60 € de dépenses de fonctionnement en 2025, réparties à 67% pour les charges de personnel, 23% pour les charges à caractère général et 10% pour les autres charges de gestion courante.

Les dépenses d'investissement se sont quant à elles élevées à 10 944,19 € correspondant à 42% d'autres immobilisations financières, 31% d'immobilisations incorporelles et 27% d'immobilisations corporelles.







Syndicat D'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne

1 boulevard Charles Baltet
10 000 TROYES
syndicatdepart.fr

FÉVRIER 2026

source : Fédération nationale des SCoT

